

La colère d'André Glucksmann

« On dit non aux Tchétchènes »

Le philosophe croyait avoir obtenu de Nicolas Sarkozy des garanties pour ses protégés. Après avoir entrouvert la porte aux réfugiés de Tchétchénie, la France l'a brutalement refermée

André Glucksmann est amer, indigné, comme s'il avait été dupé. « Je le dirai à Sarkozy, quand je l'aurai au téléphone, proclame-t-il. C'est scandaleux, c'est totalement contradictoire avec ce qu'il avait promis et accompli jusque-là ! » La raison de sa colère ? Les barrières mises en place par le gouvernement pour empêcher l'afflux de réfugiés tchétchènes, son obsession, son grand combat. Le philosophe dénonce des mesures « discriminatoires », une « fermeture des frontières », pis, un alignement sur la Russie honnie. « Moscou ne veut pas que les Tchétchènes sortent. Et la France ne s'honore pas en participant à ce blocus. » Il en ferait presque un motif de rupture. « Vous savez, prévient-il, je ne suis pas entré en religion. » N'avait-il pas rallié Nicolas Sarkozy avec fracas, un an plus tôt, en partie à cause de cette tragédie qui le taraude ? Et de rappeler avec émotion les paroles du candidat de l'UMP : « 250 000 morts, ce n'est pas un détail. » Il est d'autant plus furieux qu'il croyait avoir obtenu du président des garanties pour ses protégés, une reconnaissance de « l'exceptionnalité du cas tchétchène », un traitement de faveur à la mesure des atrocités commises dans ce pays grand comme un mouchoir de poche.

Quand un sujet lui tient à cœur, l'ancien mao sait être persuasif. Il avait déjà plaidé sa cause auprès du ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy. Il revient à la charge pendant la campagne présidentielle et après la victoire de son champion. Avec succès. Malgré une politique d'immigration très stricte, malgré les reconduites aux frontières, la France montre une grande mansuétude à l'égard des Tchétchènes. « On s'était mis d'accord sur le fait que ce n'étaient pas des réfugiés de la misère mais de la persécution et de la guerre », dit André Glucksmann. Il intervient sans cesse pour des personnes en instance d'expulsion. « Je les repêche parfois sur la

passerelle de l'avion », dit-il. « On en sauve beaucoup, pas plus tard que tout à l'heure », confie son épouse, Françoise. Quand il n'écrit pas aux préfets, il saisit les plus hautes instances de l'Etat. « Je peux contacter les personnes qui s'en occupent à l'Élysée. » Qui ? Il préfère ne pas donner de nom.

Au-delà des cas individuels, il réclame le droit pour tous les Tchétchènes de requérir l'asile politique en France. « Ils peuvent ne pas l'obtenir, tout dépend de leur cas, mais je voulais qu'ils aient au moins la possibilité de le faire chez nous. » Or, au terme d'un règlement européen appelé Dublin II, le demandeur d'asile doit déposer son dossier dans le premier Etat membre de l'Union qu'il traverse. Un principe qui piège les candidats à l'exil aux marches de l'Europe. Les Tchétchènes qui arrivent en France ont, pour la plupart, transité par la Pologne, voire la Slovaquie. Ils risquent donc d'être « dublinisés » ou encore « réadmis », autre euphémisme administratif, c'est-à-dire renvoyés vers ces deux pays limitrophes qui

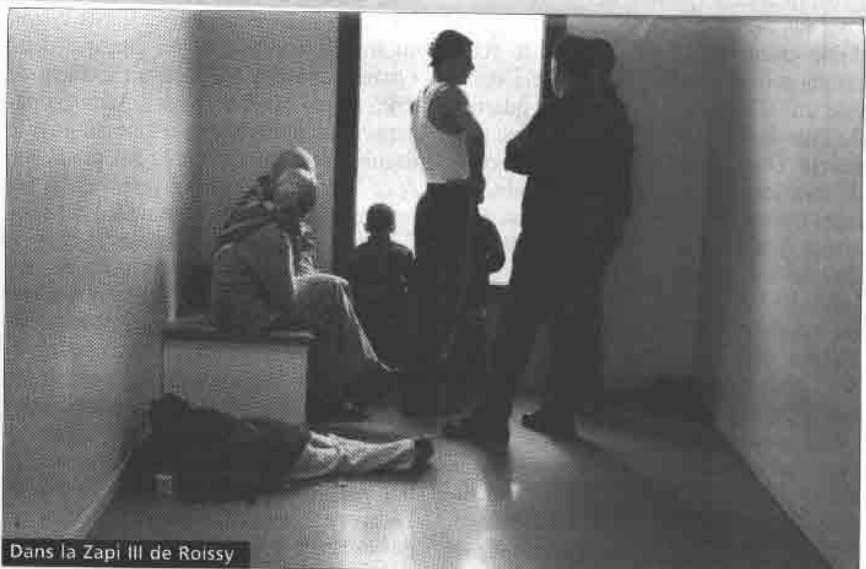
n'ont pas de tradition d'accueil et accordent très rarement le statut de réfugié.

A la demande de Glucksmann, il est donc décidé d'appliquer une clause dérogatoire aux « ressortissants tchétchènes ». Le 10 juillet 2007, le tout nouveau ministre de l'Immigration, de l'Intégration et de l'Identité nationale, Brice Hortefeux, s'empresse de l'annoncer aux préfets ébahis. « J'ai clairement indiqué qu'une réadmission vers la Pologne au titre du règlement de Dublin n'était pas souhaitable à ce stade et qu'il convenait de privilégier, dans cette hypothèse, la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour permettant à ces personnes de demander l'asile », confirme le ministre, deux mois plus tard, dans une lettre à une association, Forum Réfugiés. Une entorse à la discipline communautaire qui fait grincer des dents au sein de l'administration.

Durant l'automne, la nouvelle fait le tour de la diaspora tchétchène. Aslan (1) attendait depuis trois ans avec sa femme et leurs sept enfants un hypothétique titre de séjour dans un des trois centres de rétention de Varsovie. « Dans le camp, c'était très dangereux, il y avait



A. Glucksmann



Dans la Zapi III de Roissy



souvent des règlements de comptes entre Tchétchènes. Tout était cassé, même à la cantine, raconte-t-il. On est venu ici dès qu'on a su qu'on ne risquait plus de se voir appliquer la convention de Dublin. » Il achète un billet pour Istanbul avec escale à Paris. Une vieille astuce bien connue de tous les clandestins. On choisit une destination finale qui n'exige pas de visa et on s'arrête en route. Fin novembre, Aslan arrive avec les siens à l'aéroport de Roissy. « A la sortie de l'avion, les policiers nous criaient "Istanbul" ou "demande d'asile" ? se souvient-il en riant. J'ai dit "asile". Ils m'ont répondu : "Pas de problème". »

Les « problèmes » éclatent vite. A partir de la mi-décembre, le rite devient immuable. Jour après jour, de 30 à 40 Tchétchènes débarquent par le vol Air France AF 2623 de 15h10 en provenance de Kiev. Des passagers en transit pour Rabat, qui, à chaque fois, demandent à rester en France. Ils sont retenus à l'aéroport dans un lieu d'hébergement gardé par la Police de l'Air et des Frontières (PAF), appelé zone d'attente pour personnes en instance, ou Zapi III. Une sorte de dépôt, le temps d'être refoulé ou admis sur le sol français. Le bâtiment, limité à 163 places, explose. « Ils étaient tellement nombreux, on a dû ouvrir une zone d'attente supplémentaire », explique un policier.

La PAF réquisitionne en catastrophe une salle d'embarquement, la B33, le 26 décembre, puis un salon Air France le 10 janvier. Au début, il n'y a ni lits ni douches. Les réfugiés dorment sur les sièges en fer ou à même le sol, dans le froid et les odeurs de kérosène qui émanent de la piste toute proche. Ils n'ont pas accès à un téléphone pour appeler un avocat. « Au cours des 36 premières heures, on ne nous a rien donné à manger ni à boire. Pas même à mes enfants », dit Sédá, une Tchétchène arrivée à Roissy le jour de Noël. Pendant les quatre jours de sa détention,

Des réfugiés tchétchènes tentent de franchir le poste-frontière de Brest entre la Biélorussie et la Pologne en novembre 2002.

elle ignore où se trouve son mari enfermé dans une autre partie de l'aérogare. « Je ne pouvais interroger personne. Il n'y avait pas de traducteur. »

Le gouvernement français prend peur. Machine arrière, toute ! Il envoie à Kiev des officiers de liaison de la PAF chargés de démanteler ce qu'il soupçonne être un réseau de passeurs. Il décide de limiter également l'accès à ses aéroports. Mais il est confronté à un dilemme. Les Tchétchènes ont la nationalité russe. Comment les empêcher de faire escale en France sans vexer Moscou et bloquer ses autres ressortissants ? L'arrêté du 1^{er} février instaure un visa de transit aéroportuaire (VTA) aux « Russes provenant d'un aéroport situé en Ukraine, Biélorussie, Moldavie, Turquie ou Égypte ». Une première en Europe. La mesure consulaire frappe une population à travers les filières qu'elle emprunte et épargne un pays. « On dit non aux Tchétchènes et oui aux amis de Poutine qui vont à Courchevel ! », s'emporte André Glucksmann, qui est d'autant plus dépité que le texte porte la signature de son vieux complice, Bernard Kouchner, devenu ministre des Affaires étrangères.

Au regard des chiffres, cette panique paraît disproportionnée. Fin décembre, les Tchétchènes n'étaient que 1 200 à avoir atterri à Roissy. Reste l'image de cette brèche dans la forteresse France. Tous les ponts-levis sont relevés, un par un. Brice Hortefeux ne se contente pas de faire savoir que ses consignes de laxisme sont annulées. Ses ser-

vices montrent une fermeté toute nouvelle. « Les Tchétchènes ont de plus en plus de mal à être admis sur le territoire français et rencontrent encore plus de difficulté pour obtenir le statut de réfugiés alors qu'un an plus tôt leur demande était presque toujours acceptée. Politiquement, c'est d'une hypocrisie totale », s'exclame l'avocate Héléne Gacon, présidente de l'Association nationale d'Assistance aux Frontières pour les Etrangers (Anafe). Aujourd'hui, presque plus aucun Tchétchène n'atterrit à Roissy. Des personnes ont été placées en centre de rétention, d'autres expulsées vers la Pologne ou l'Ukraine. Des parents d'un célèbre opposant ont même failli être livrés à Moscou. « Maintenant, les policiers les chopent à la sortie des écoles. Les beaux jours de l'état de grâce glucksmannien sont finis », ironise un autre intellectuel impliqué dans la cause tchétchène.

Maldika est désespérée. Son fils, Timur, 22 ans, est sous le coup d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière. Elle redoute de subir le même sort. A Grozny, son mari militait pour une organisation de défense des droits de l'homme, Koalitia. Il a disparu en 2005. Elle soupçonne le FSB de l'avoir assassiné. « Il visitait une prison. Au téléphone, il m'a dit : "Je rentre" et puis plus rien. » Sa fille, 6 ans, a perdu l'usage de la parole depuis une descente de la milice dans leur maison. Le 25 mars 2007, après de nouvelles menaces, Maldika a pris ses quatre enfants et gagné la Pologne. Depuis neuf mois, elle vivait dans un centre à Varsovie. « Je ne m'y sentais pas en sécurité. Là-bas, il y a 40 000 Tchétchènes, c'est normal que tu rencontres ton ennemi dans un couloir. » Elle croise même deux agents du FSB qui l'avaient persécutée. C'est alors qu'elle entend dire que « Sarkozy ne renvoie pas les Tchétchènes ». Elle expédie Timur en France, par camion, le 18 décembre, et le rejoint un mois plus tard. Lors d'une convocation à la Préfecture, il est arrêté et placé au centre de rétention de Vincennes. « Le juge m'a dit que j'étais "Dublin", raconte le garçon. J'ai rien compris. » Il vient d'être libéré le matin même, après neuf jours derrière les grilles. Il ignore pourquoi. « Peut-être a-t-il bénéficié de l'intervention d'une personnalité comme Glucksmann ? », hasarde Annabella Orange. Cette animatrice du Comité Tchétchénien ne sait plus quoi répondre aux interrogations de plus en plus grandes des réfugiés. « Ils nous demandent pourquoi untel a eu ses papiers et pas eux ? Et comment leur expliquer qu'à l'automne ils étaient les bienvenus et qu'aujourd'hui ce n'est plus le cas ? »

CHRISTOPHE BOLTANSKI

(1) Prénom changé à la demande de l'intéressé.

www.nouvelobs.com

Retrouvez le débat « Les sans-papiers »